

CONSEIL DEPARTEMENTAL 66



**PROJET DE SECURISATION DU PASSAGE A
GUE DE LA RD59A SUR L'AGLY A CASES
DE PENE**

COMPLEMENT AU DOSSIER LOI SUR L'EAU DE MARS 2016

- COMMUNE DE CASES DE PENE -



JUIN 2016

1 AVANT PROPOS

Un dossier loi sur l'eau a été déposé le 2 mars 2016 en Préfecture.

Ce dossier a fait l'objet de remarques par courrier du 12 avril 2016. Le présent document répond à ces remarques.

2 REMARQUES DE LA MISE AU 12 AVRIL 2016

Etat initial :

La description de l'état initial omet la présence sur le site de deux espèces de batraciens bénéficiant de mesures de protection :

- *Le Disclogosse peint *Discoglussus pictus*.*
- *La rainette méridionale *Hyla meridionalis**

La destruction ou l'altération d'espèces ou habitats d'espèces protégées est interdite et doit faire l'objet, si besoin, d'une dérogation à l'interdiction de destruction.

Le projet se situe en ZNIEFF de type I « Vallée de l'Agly ». Dans l'emprise de l'opération, se trouve les ripisylves de l'Agly, lieu de refuge pour de nombreuses espèces protégées (faune). Le dossier doit évaluer l'impact sur les ripisylves de l'Agly.

Dans le but de considérer au mieux les espèces et habitats présents sur le site, une étude a été confiée au GOR (Groupe Ornithologique du Roussillon). Cette étude est jointe au présent complément. Elle va être complétée dans le courant de l'été pour permettre une complète exhaustivité.

Ce document présente dès à présent les mesures de réduction de vulnérabilité ainsi que les mesures compensatoires proposées en accompagnement du projet.

L'ouvrage :

La configuration de l'ouvrage projeté apporte au milieu une réponse vis-à-vis de la continuité sédimentaire et biologique mais également à l'objectif d'augmentation du gabarit hydraulique. Cependant, le fait de caler l'ouvrage en rive gauche, 15cm en dessous des autres afin de maintenir une continuité des écoulements à l'étiage dans le même axe qu'actuellement, n'est pas justifié. En effet, le pincement du lit d'étiage en

rive gauche et le stockage de matériaux rive droite est une conséquence de l'ouvrage actuel. Le maintien de la topographie doit être explicité.

Le projet prévoit en effet un léger abaissement de l'ouvrage rive gauche dans le but d'assurer une lame d'eau minimale d'écoulement le plus longtemps possible dans le lit pour garantir une continuité écologique.

En effet, il faut noter qu'en période estivale, il arrive que le l'Agly s'écoule en souterrain à travers ses alluvions, créant des poches ponctuelles au niveau de la nappe. Si l'ensemble des ouvrages est disposé à la même cote, le risque pour ce tronçon est de créer une largeur au miroir bien plus importante que celle actuelle et de favoriser des écoulements souterrains sur des périodes plus longues qu'en situation actuelle.

Par ailleurs, l'accumulation de sédiments en rive droite et précisément lié à l'absence d'ouvrage de transparence dans ce secteur, qui favorise les dépôts sédimentaires pour un équilibrage du profil en long avec la cote de la voirie. La mise en place des quatre ouvrages supplémentaires va donc très largement favoriser le transit des sédiments vers l'aval et agir comme un auto-curage en période de crue.

Il apparaît donc que la configuration proposée permet de retrouver un fonctionnement proche du fonctionnement naturel de ce tronçon, ce qui semble être l'objectif principal à atteindre.

Phase chantier :

Cette phase n'est pas décrite dans le dossier. Il est impératif que vous produisiez une note technique décrivant précisément les moyens d'interventions pendant cette phase. Les périodes de travaux devront tenir compte des périodes de crues (mars-avril et octobre-novembre) et des espèces présentes dans le milieu impacté.

Les mesures en phase chantier sont décrites en page 25 du dossier. Il est précisé :

Mesures liées à la phase chantier :

- Les travaux seront réalisés en dehors de périodes de crue, habituellement recensées au printemps (mars/avril) et à l'automne (octobre/novembre). En dehors de ces périodes, un suivi météorologique précis permettra d'anticiper un événement pluvieux et de prendre toute mesure adéquate pour sécuriser le chantier.
- La réalisation des travaux sera entreprise en dehors des périodes de reproduction et de grossissement des juvéniles (anguilles). La brigade de l'ONEMA sera informée de la date de début des travaux et de leur durée. Une réunion de chantier avec les agents de l'ONEMA sera programmée avant démarrage du chantier.
- Des passages pour la faune seront maintenus dans le lit mineur.
- L'entrepreneur prendra toutes les précautions utiles quant au stockage et à l'emploi de produits toxiques ou polluants, indispensables au bon fonctionnement des engins et à la réalisation des ouvrages.

- Un plan d'alerte et d'intervention sera mis en place en cas de pollution accidentelle pour pallier toute pollution de l'aquifère et des eaux superficielles.
- Les réservoirs des engins de chantier seront remplis sur le site avec des pompes à arrêt automatique et les huiles usées des vidanges ainsi que les liquides hydrauliques éventuels seront récupérés, stockés puis évacués dans des réservoirs étanches, conformément à la législation en vigueur.

A ces précautions « classiques », sont rajoutées les prescriptions complémentaires suivantes :

- En aval de la zone de travaux, le rejet autorisé de matières en suspension devra rester inférieur à 1 gramme par litre en moyenne sur 2 heures. EN cas de dépassement, le rejet devra être interrompu, la mise en place d'un filtre anti-MES de type bottes de paille + géotextile sera mise en place pour ramener le rejet en dessous de la valeur maximale précitée.
- Un batardage sera mis en place en amont de l'ouvrage avec assèchement et pompage puis évacuation des eaux d'exhaure vers un bassin de décantation avant rejet dans le milieu.
- L'emprise des travaux et de la circulation des engins sera limitée à la partie strictement nécessaire, après validation du périmètre par l'ONEMA et la DDTM.
- Aucun rejet de laitance de béton ne sera toléré dans le cours d'eau.
- Les déchets de chantier seront évacués en décharge.
- Le stockage des matériaux et du matériel sera effectué sur une zone éloignée du cours d'eau.
- Interdiction de laver le matériel dans la rivière et création d'une aire de lavage éloignée de la rivière.
- Récupération des huiles et hydrocarbures, qui seront stockés et évacués afin d'éviter toute pollution des eaux superficielles. Aucun rejet d'huile et d'hydrocarbure ne sera toléré, tant sur les emprises des chantiers qu'en dehors.

De manière générale, les modalités d'intervention en cas de déversement de polluants chimiques se décomposent en plusieurs étapes successives :

- stopper le déversement,
- contenir la propagation des polluants dans le réseau pluvial,
- recueillir les polluants par écopage ou pompage,
- les évacuer ou les éliminer dans les conditions conformes aux réglementations en vigueur,
- nettoyer, évacuer ou remplacer **l'ensemble des matériaux contaminés.**

Les opérations devront se dérouler selon un plan d'intervention élaboré sous l'autorité du préfet avec les Services départementaux compétents, conformément à la circulaire du 18 février 1985 sur les plans particuliers d'intervention.

Ce plan définira en outre les organismes à prévenir (Gendarmerie, Pompiers, Protection civile, ARS, DDTM, ONEMA, maître d'ouvrage...) et prévoira les modalités d'intervention ainsi que les dispositions à prendre pour le confinement de la pollution.

•



Perpignan le 5 JUIL. 2016

Affaire suivie par :
Amara RICHARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service de l'eau et des Risques
18 avenue de Grande Bretagne
66020 PERPIGNAN Cédex

à l'attention de Monsieur PLANES

OBJET : Projet de sécurisation du passage à gué
de la RD59A sur l'Agly à Cases de Pène

P.J. - 2 exemplaires complément au dossier
de mars 2016 + rapport minute des inventaires naturalistes demandés

Monsieur,

Comme suite à votre courrier du 12 avril 2016 et afin de poursuivre l'examen de notre dossier par les services instructeurs, je vous fais parvenir les différents éléments complémentaires au dossier loi sur l'eau de mars 2016 du projet cité en objet.

Concernant le rapport d'inventaires demandé, le protocole nécessite plusieurs passages pour confirmer les observations. De ce fait, nous vous adressons un rapport minute puis un rapport définitif vous sera remis courant l'été.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Présidente et par délégation
La Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage



Amara RICHARD

I. CONTEXTE DES TRAVAUX :	2
II. METHODOLOGIE :	3
A. METHODOLOGIE DE LA PHASE DE TERRAIN :	3
III. RESULTATS :	4
1. <i>Odonates</i> :	4
2. <i>Mammifères</i> :	6
3. <i>Reptiles</i> :	8
4. <i>Amphibiens</i> :	10
5. <i>Oiseaux</i> :	12
IV. ESPECES PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE D'ETUDE:	15
V. PRECONISATION DE MESURES REDUCTRICES OU COMPENSATOIRES POUR TOUTES LES ESPECES.	16
A. MESURES REDUCTRICES :	16
B. MESURES COMPENSATOIRES :	17

Rapport Minute

Les résultats sont partiels à ce jour et des compléments arriveront au cours de l'été

Coordination : Lionel Courmont
 Groupe Ornithologique du Roussillon
 4, rue Béranger
 66000 PERPIGNAN
 Tél 04 68 51 20 01

I. Contexte des travaux :

Dans le cadre d'une demande unique d'autorisation loi sur l'eau la DDTM a demandé, pour un projet de passage à gué dans le lit mineur de l'Agly, des compléments d'informations (courrier du 12/04/2016) en termes d'inventaires et d'évaluation des incidences par rapport aux différents enjeux naturalistes du secteur (ZNIEFF, Natura 2000, PNA Emyde).

Le CD 66 a demandé au Groupe ornithologique du Roussillon d'étudier les enjeux liés à la biodiversité et aux espèces protégées. Le cahier des charges établi au regard des compléments demandés par la DDTM prévoit :

- Un inventaire complet des odonates et de la faune vertébrée présente (sur site à l'exception des poissons et des chauves-souris)
- Une analyse patrimoniale des espèces et une hiérarchisation des enjeux
- Des recommandations sur les impacts prévisibles et des propositions de mesures de réductions, voire de compensations si nécessaire.

II. Méthodologie :

Cette note a été établie à partir d'une recherche bibliographique complétée par une phase de terrain (en cours à ce jour).

La recherche bibliographique s'est effectuée à partir de différentes sources :

- Analyse et synthèse des informations présentes dans les bases de données ornithologiques et herpétologiques du GOR. Ces données correspondent à des données ponctuelles ou à des inventaires réalisés depuis 30 ans par des membres de l'association lors de prospections. Chaque donnée est, au minimum, référencée au niveau de la commune et de l'année.
- Analyse et synthèse d'enquêtes spécifiques sur certaines espèces réalisées par le GOR,
- Validation par des personnes ressources susceptibles d'apporter des renseignements complémentaires sur certains types d'espèces et sur leur répartition dans la zone.

A. Méthodologie de la phase de terrain :

A ce jour, trois passages ont eu lieu sur l'emprise du projet, deux sont encore à réaliser pour boucler les inventaires.

La largeur retenue a été de 100 m en amont et de 300 m en aval de part et d'autre du projet, distance où l'impact potentiel peut s'avérer significatif en particulier en phase travaux (dépôts de matériaux, terrassement pour faire des places de retournement, transports de matériaux dans l'eau etc.)

Les oiseaux ont été déterminés soit à vue, soit principalement au chant. Les oiseaux contactés à cette époque sont considérés comme nicheur.

Les reptiles ont été cherchés à vue lors de leur phase de thermorégulation les 3 premières heures du jour.

En parallèle, toutes les caches que nous avons pu observer, ont été inspectées soit en soulevant l'objet quand cela est possible (pierre, troncs...), soit en regardant à l'aide d'une lampe dans les cavités.

Pour les batraciens, nous avons réalisé une recherche nocturne en période de pluie pour observer des migrations nocturnes et écouter les chants.

Les odonates ont été déterminés à vue et par capture au filet quand l'espèce le nécessite. Les exuvies ont été aussi récoltées et déterminées sous la binoculaire.

Pour la Loutre, nous avons recherché à 3 reprises espacées de 1 mois les marquages territoriaux que l'espèce laisse sur des points visibles comme les rochers affleurent, des ponts ... ceux sur 100 m en amont et de 300 m en aval.

III. Résultats :

Les résultats sont partiels à ce jour et des compléments arriveront au cours de l'été

Sont retenus pour ces listes, les oiseaux qui font leur nid dans ce milieu. Les reptiles sont considérés comme sédentaires et pour les amphibiens seuls les zones humides accueillant la reproduction ont été retenues à ce stade.

1. Odonates :

Le cortège d'odonates est composé de 17 espèces de libellules.

a) **Oxycordulie à corps fin** *Oxygastra cordulii*

Cette libellule protégée a été observée en chasse sur le site en phase adulte. Des preuves de reproduction sur site n'ont pas été collectées malgré la recherche d'exuvies sur les chevelus de racines qui affleurent sur les berges.



Oxycordulie à corps fin



2. Mammifères :

a) Loutre d'Europe *Lutra lutra*

L'espèce a été recherchée de manière active à 2 reprises en mai et en juin suivant le protocole officiel du PNA Loutre (ci-dessous).

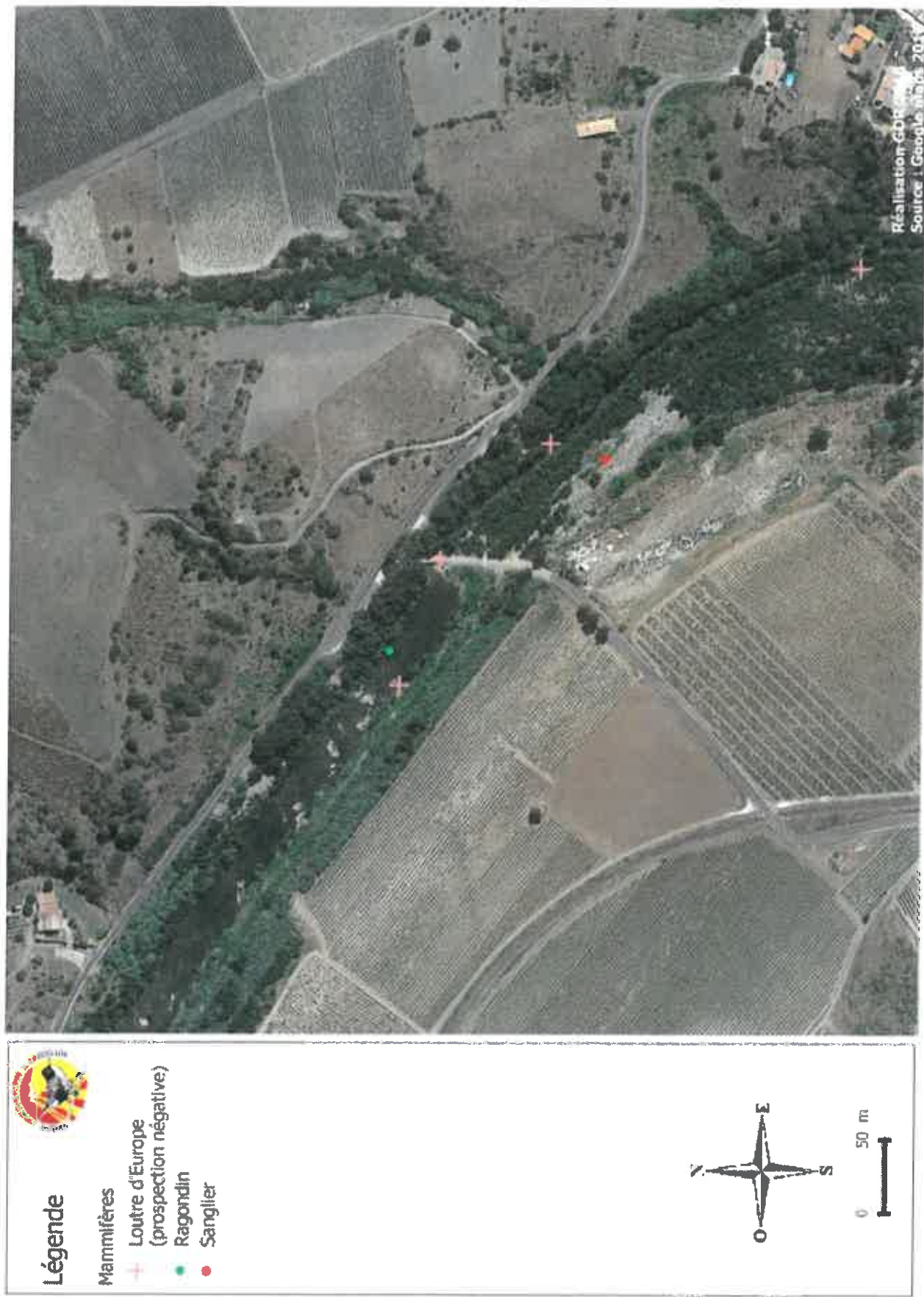
Aucune épreinte, ni trace n'a été détectée à ce jour.

Rappel du protocole appliqué :

- Par recherche visuelle d'indices de présence par temps sec. Nous suivrons la méthodologie proposée par la SFEPM pour la recherche de la Loutre qui consiste en une prospection des berges en intensifiant au niveau d'un point remarquable (confluence, pont, seuil...) La présence permanente ou temporaire de la Loutre se manifeste par différents indices. Chaque indice a une signification biologique (ex : alimentation, déplacements, repos, etc.), ou éthologique (marquage de territoire par dépôt d'épreintes, etc.). Tous ces indices n'ont pas la même signification vis à vis de la présence de l'espèce et permettent une gradation quant à sa probabilité de présence. La correspondance entre la nature de l'indice et le degré de présence de la Loutre, figure dans le tableau ci-dessous

Nature des indices Degré de présence de la Loutre (recueil de données standardisé « UICN »)

Epreinte	Présence certaine
Empreinte	Présence probable
Observation visuelle par un observateur reconnu	Présence certaine
Observation visuelle par un tiers	Présence douteuse
Cadavre	Présence certaine
Capture	Présence certaine



GOR – diagnostic sur la faune du projet de passage à gué RD 59a sur l'Agly sur la commune de Cases de Pènes – juin 2016 – rapport minute

3. Reptiles :

a) Emyde lépreuse *Mauremys leprosa* et autres tortues aquatiques

La session de capture pour cette espèce n'a pas été encore réalisée.

Le site est compris entre 2 stations avérées de présence de l'espèce sur le fleuve Agly :

- ☐ Populations de Rivesaltes 10 km en aval
- ☐ Population d'Estagel 7 km en amont.

Les résultats seront publiés dans un second rapport. Une population Cistude d'Europe, *Emys orbicularis* espèce autochtone de tortue aquatique d'eau douce est aussi connue sur la commune d'Estagel.

b) Lézard ocellé *Timon lepidus* :

3 individus ont été observés sur site dont un individu en déplacement sur le passage à gué lui-même. Une population est donc bien présente pour cette espèce.

c) Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica*

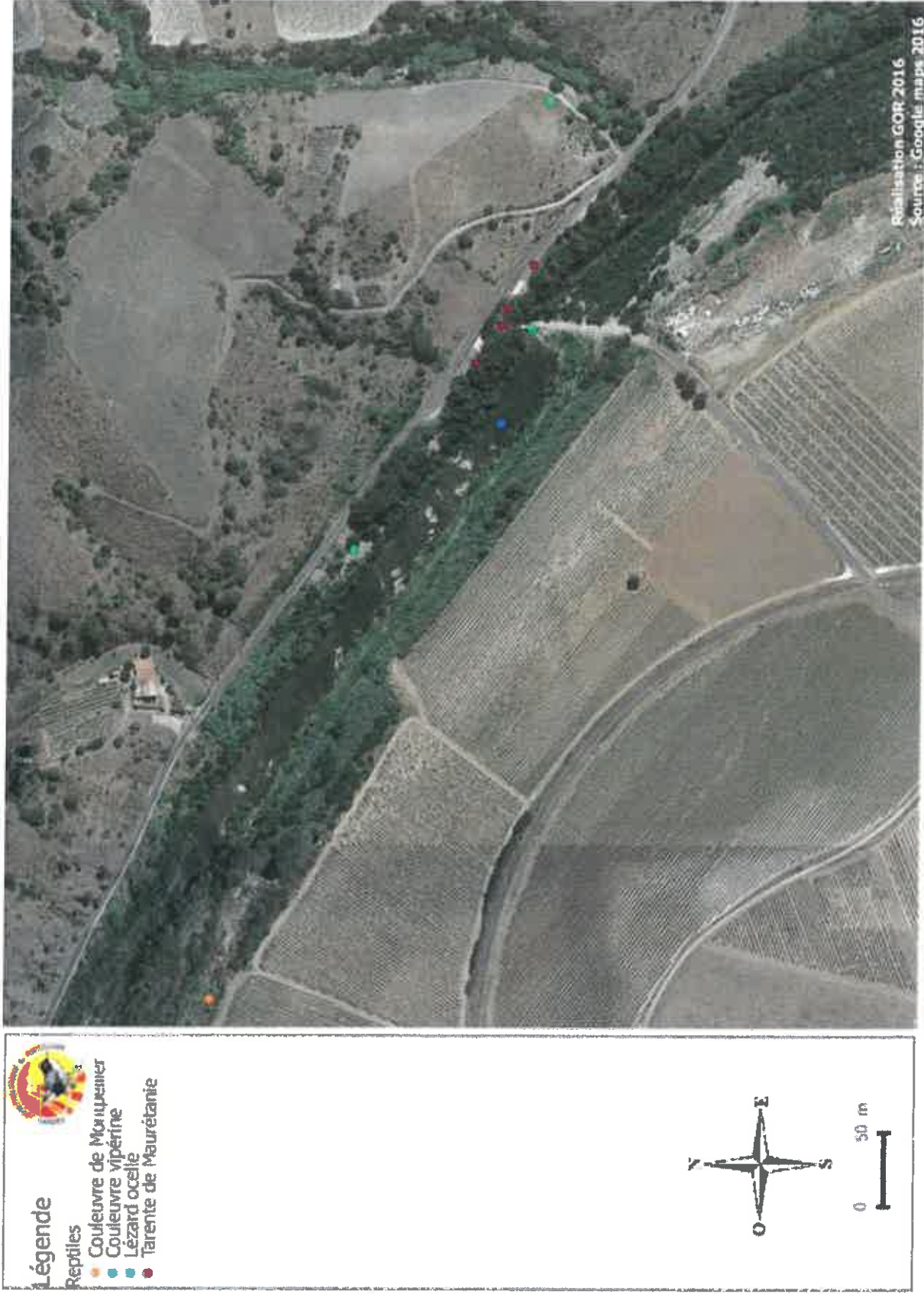
L'espèce a été observée à plusieurs reprises dans les rochers, murettes et radier du passage à gué.

d) Couleuvre vipérine *Natrix maura*

Ce serpent à mœurs aquatiques a été observé en chasse dans l'Agly. L'espèce est commune dans le département.

e) Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus*

L'espèce a été observée en insolation sur les atterrissements de galets des berges.



GOR – diagnostic sur la faune du projet de passage à gué RD 59a sur l'Agly sur la commune de Cases de Pènes – juin 2016 – rapport minute

4. Amphibiens :

A l'exception de la grenouille de Graf/ de Perez (totalement aquatique) , les amphibiens réalisent un cycle mixte où les adultes viennent dans les zones humides pour se reproduire puis repartent dans leur territoire de chasse terrestre. Les larves ont une vie strictement aquatiques jusqu'à leur émergence.

a) Discoglosse peint :

Cette espèce très commune du département est bien présente sur le site en phase de reproduction des métamorphes (jeune individu qui émerge de l'eau) ont été observé sur les berges. Des individus adultes ont aussi été observés en phase de migration nocturne vers les sites de reproduction.

b) Crapaud calamite :

Des adultes ont été observés en bordure de site lors de migration nocturne. Cette espèce recherche plutôt des mares temporaires pour pondre. Ce type d'habitats n'a pas été observé sur le site d'étude.

c) Crapaud épineux

Des adultes et des têtards ont été observés de part et d'autres du passage à gué.

d) Grenouille de Graf/de Perez

Cet amphibien strictement aquatique, a été observé de part et d'autres du passage à gué. Les critères en main (forme des palmures, dents vomériennes) font pencher pour la Grenouille de Graf mais seule une analyse génétique pourrait le confirmer.



Discoglosse peint adulte (GOR)



Réalisation GOR 2016
Source : Google maps 2010

Légende

Amphibiens

- Crapaud calamite
- Crapaud épineux
- Discoglosse peint
- Grenouille de Perez/Graf

0 50 m

GOR – diagnostic sur la faune du projet de passage à gué RD 59a sur l'Agly sur la commune de Cases de Pènes – juin 2016 – rapport minute

5. Oiseaux :

L'habitat principal qui accueille la reproduction de l'avifaune est la ripisylve de l'Agly. En effet, 26 espèces y sont présentes. Les atterrissements de galet et la végétation herbacée rivulaire accueillent quant à eux 5 espèces.

Cortège avifaunistique de la Ripisylve:

Nom de l'espèce
Geai des chênes
Tourterelle des bois
Pic épeichette
Torcol fourmilier
Huppe fasciée
Loriot d'Europe
Rossignol philomèle
Tourterelle des bois
Bouscarle de Cetti
Cisticole des joncs
Fauvette à tête noire
Fauvette mélanocéphale
Hypolais polyglotte
Merle noir
Gobemouche gris
Grimpereau des jardins
Mésange bleue
Mésange charbonnière
Mésange à longue queue
Martin pêcheur d'Europe
Troglodyte mignon
Serin cini
Chardonneret élégant
Pinson des arbres
Moineau domestique
Bruant zizi

Huppe fasciée



Cortège avifaunistique des atterrissements de galets et de la végétation herbacée rivulaire :

Nom de l'espèce
Petit gravelot
Guêpier d'Europe
Gallinule poule d'eau
Linotte mélodieuse
Bergeronnette grise

D'autres espèces ont été observées en chasse dans le secteur comme la Pie grièche à tête rousse, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique.



Nid de Petit gravelot (GOR)



GOR – diagnostic sur la faune du projet de passage à gué RD 59a sur l'Agly sur la commune de Cases de Pènes – juin 2016 – rapport minute

IV. Espèces patrimoniales présentes sur le site d'étude:

A préciser quand les inventaires seront complets

Sont retenues dans cette catégorie les espèces protégées et présentes sur une liste rouge (mondiale, nationale ou régionale)

Nom de l'espèce	Nombre d'individus impactés	Impact
		-

Pour le reste des espèces de la faune, compte tenu des connaissances acquises sur le site, on peut considérer que l'impact va être globalement « Faible », des habitats favorables vont être détruits, de manière définitive, mais sur des très petites surfaces, et pour de espèces en majorité communes.

V. Préconisation de mesures réductrices ou compensatoires pour toutes les espèces.

A. Mesures réductrices :

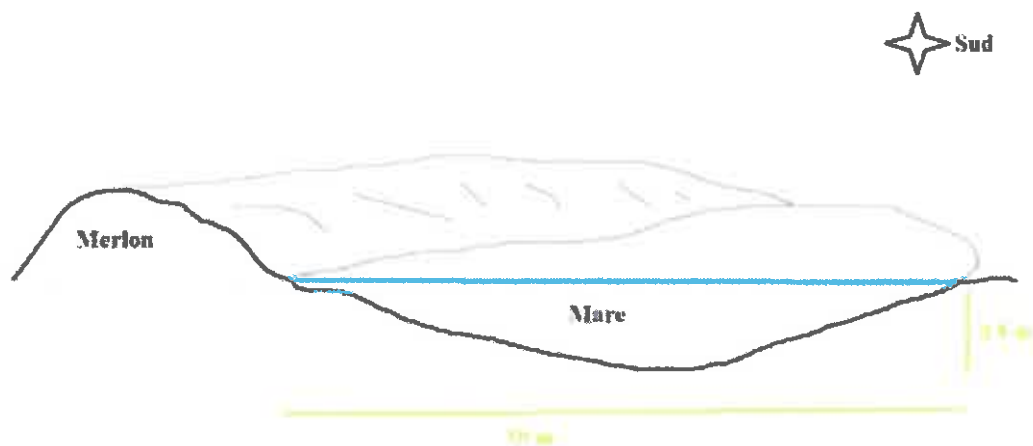
- Eviter des travaux de décapage de la végétation en période de reproduction (01 mars au 15 juillet) afin de ne pas détruire les couvées de passereaux, l'idéal étant de septembre à octobre car à cette époque les reptiles sont encore actifs et ont une chance de prendre la fuite,
- Une attention particulière sera à apporter à 2 espèces d'oiseaux sur le site : le Petit gravelot qui peut profiter de zone de terrassement pour tenter de nicher au sol et le Guépier d'Europe qui peut utiliser des tas de terre laissés en dépôt pour creuser son nid.
- Limiter l'emprise des travaux à leur strict minimum et faire accompagner le chantier tout au long des travaux par un écologue ou un technicien de rivière afin de l'adapter au mieux au site,
- Marquer juste avant travaux à la rubalise les secteurs de ripisylve et les zones humides intéressantes où les engins ne devront jamais circuler,
- Former le chef de chantier ainsi que tous les conducteurs d'engins à leur reconnaissance et à leur respect,
- Réhabiliter les zones touchées par les travaux en travaillant en particulier sur la réhabilitation des corridors écologiques (ripisylves),
- Effacer toutes les entrées de pistes permettant un accès motorisés aux atterrissements et aux berges de l'Agly,
- Prendre un arrêté municipal pour interdire la circulation des véhicules à moteurs dans L'Agly et mettre des panneaux le signalant de part et d'autres du passage à gué,

B. Mesures compensatoires :

A préciser quand les inventaires et l'évaluation des impacts seront complets

La création d'une mare temporaire de 50 à 80 m² sur un terrain adjacent pourra être envisagée selon les impacts résiduels sur les amphibiens en fin d'analyse.

Exemple de site compensatoire (mare RTE / Nidolères):





ONEMA

Office national de l'eau
et des milieux aquatiques

délégation interrégionale
Languedoc-Roussillon,
Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
service départemental
Pyrénées Orientales

Thuir, le 25 juillet 2016

N/Réf. : 20160725_2328_01
Dossier suivi par : Rémy ARSENTO
Tel : 04 68 67 41 65
Mail : sd66@onema.fr
Objet : Aménagement passage à gué Cases de Pène

Vous sollicitez l'avis de l'ONEMA sur les compléments apportés au dossier traitant du projet de réaménagement du passage à gué de la RD59A sur l'Agly à Cases de Pène.

Nous prenons note des renseignements complémentaires énoncés pour l'état initial et le positionnement de l'ouvrage.

Concernant la phase chantier, nous attendons un planning d'intervention déclinant les différentes phases, de type : « *Semaine 1, installation du chantier, base de vie situé à x, stockage des engins situé à y avec plan joint. Semaine 2, intervention hors d'eau, destruction de la rampe d'accès w. Semaine 3, constitution du batardeau, détournement du cours vers le rive z, pêche électrique* ».

En l'absence de cet élément, nous renvoyons notre validation du phasage du chantier à une réunion préparatoire obligatoire à organiser au moins 2 semaines avant l'installation du chantier.

Sous réserve de la mise en place de la réunion proposée, nous maintenons notre **avis favorable** sur ce dossier.

Le Chef du service départemental

Rémy ARSENTO

